



Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 mars 2006

PRESIDENT : Monsieur Etienne PINTE

Sont présents :

Mme Michèle BROSSARD, M. Daniel MERTIAN de MULLER (pouvoir de M. LE RUDULIER), M. Jean-Jacques LASSERRE, Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. LAMBERT), M. Philippe LAVAUD, M. Thierry LEGIRET (pouvoir de M. PANCHER), M. Olivier LEBRUN, M. Alain-Louis MIE (représentant de M. Hervé HOCQUARD), M. Alain RUBY, Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean-Philippe BARRET, Mme SOLECKI (représentante de Mme Gaétane DESJARDINS), Mme Anne BARRE (représentante de M. Jean Martel PICUT), M. Jean-Marie LEMAITRE (pouvoir de M. Claude BANCILHON), M. Alain FONTAINE, M. Gérard MEZZADRI, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Pierre LESTRADE.

Absent(s) excusé(s)

M. Gilles PANCHER pouvoir à M. Thierry LEGIRET
M. HOCQUART Hervé représenté par M. Alain-Louis MIE
M. Georges DUTRUC-ROSSET,
M. Jean-Marc LE RUDULIER pouvoir à M. MERTIAN DE MULLER
M. Jean-Claude BOSONNET
M. Alain-Michel LAMBERT pouvoir à M. Jean-François PEUMERY
Mme Gaétane DESJARDINS représentée par Mme Dana SOLECKI,
M. Jean Martel PICUT représenté par Mme Anne BARRE
M. Claude BANCILHON pouvoir M. Jean-Marie LEMAITRE

Secrétaire de séance M. Philippe LAVAUD

Date de convocation : 22 mars 2006
Date d'affichage de la convocation : 22 mars 2006

Nombre de conseillers en exercice : 30
Nombre de membres présents : 20

PREF 70

04.03.06

N° de l'ordre du jour :

2006-03-06 Avenant n°5 au lot n°1 du marché de collecte et de conteneurisation des ordures ménagères sur la commune de Bièvres avec la société NICOLLIN

□ **M. LASSERRE**, rapporteur donne lecture de la délibération.

Le lot n°1 du marché de collecte et de conteneurisation des ordures ménagères sur la commune de Bièvres a été signé par la ville de Bièvres avec la société NICOLLIN le 25 mars 2003. Il a été transféré au Grand Parc le 1^{er} janvier 2004.

Ce marché encadre les prestations de collecte et d'évacuation des déchets ménagers. Il prévoit notamment l'utilisation d'une benne de petit gabarit pour les voies les plus étroites.

Après analyse des circuits de collecte, le conseil communautaire d'octobre 2005 a décidé de prolonger les prestations de ce véhicule, afin de réaliser la collecte de manière homogène sur l'ensemble des voies de la commune.

Toutefois, dans cet avenant, le temps de travail a été estimé à une heure par semaine alors qu'il s'élève en réalité à une heure par collecte et la collecte des ordures ménagères au porte-à-porte a lieu 3 fois par semaine sur Bièvres.

Le coût de cette collecte dans les voies étroites de la commune de Bièvres s'élève à 57,60 € HT par heure de collecte. Cette prestation conduit donc à une augmentation du marché de 1 270 € HT pour la période du 15 octobre 2005 au 31 mars 2006 (date d'échéance du contrat), soit environ 1 % du montant total du marché, dont l'estimation s'élève à 160 000 € HT/an.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 21 mars 2006 pour étudier la proposition d'avenant joint. Elle a émis un avis favorable.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le conseil communautaire,

1. *Approuve les termes de l'avenant n°5 au lot n°1 du marché de collecte et de conteneurisation des ordures ménagères sur la commune de Bièvres avec la société NICOLLIN*
2. *Autorise M. le Président ou son représentant à signer l'avenant à intervenir et tout document s'y rapportant,*
3. *Dit que les dépenses sont inscrites au budget de la communauté de communes du Grand Parc à l'article 611 « Contrats de prestation de service »*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 20

Suffrages exprimés : 27 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le président
Et par délégation,



Pascal GUEANT
Directeur général des services